

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURÉ.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Noël GARDEN, Béatrice FIAT, Christophe RUET

Absents excusés : Philippe GALL, Nathalie BOCQUERAZ, Julien FIAT

Procurations : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD

Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Julien FIAT donne pouvoir à Christophe RUET

Votants : 10

Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2025-13 : TARIFS DE L'EAU 2025 : VENTE D'EAU, RACCORDEMENT RESEAU, SUPPRESSION VANNES D'EAU

Concernant le service d'assainissement collectif,

Depuis 2022, le SACO a mis en place une structuration tarifaire de la redevance assainissement collectif composée :

- D'une part fixe comptabilisée en unité logement par an ;
- D'une part variable comptabilisée en m3 par an.

La part fixe comptabilisée en Unité Logement (UL) est définie comme suit :

Catégorie d'abonnés 5CAT)		Nombre Unités Logement facturé (UL)
CAT1	Abonnés domestiques - type maison individuelle (résidences principales et secondaires)	1 UL par branchement
CAT2	Abonnés domestiques - type immeuble (immeubles, copropriétés, résidences de tourisme,...)	1 UL par appartement
CAT3	Hébergement hôteliers (hôtels, hébergement hôteliers,...)	1 UL pour 2,5 chambres
CAT4	Abonnés non domestiques (commerces, bars,...)	2 UL par branchement
CAT5	Équipements sportifs	5 UL par branchement
CAT6	Campings, centre de vacances scolaires,...	1 UL pour une capacité d'accueil de 20 personnes

La mise en application de ce nouveau tarif a été progressive pour permettre aux professionnels impactés par ce changement de s'adapter à ces modifications et aux gestionnaires en eau potable et aux communes d'adapter la facturation des redevances d'assainissement.

La mise en application des tarifs par Unités Logements (UL) a été faite comme suit :

- 1^{er} janvier 2022 pour les **CAT1, CAT2 et CAT5**. Pour les CAT3, CAT4 et CAT6 les méthodes de facturation restent inchangées ;
- Au 1^{er} janvier 2023 pour les **CAT3, CAT4 et CAT6**

Ainsi, pour 2025 :

1 – Tarifs applicables aux usagers du service d'assainissement collectif disposant soit d'ores et déjà d'une station d'épuration soit dont la station d'épuration est en cours de création :

- Part fixe : 134.00 € HT par unité logement (UL)

- Part variable : 1.694 € HT/m3

2 – Tarifs applicables aux usagers du service d'assainissement collectif, dont le réseau ne dispose pas encore d'une station d'épuration :

- Part fixe : 67.00 € HT par unité logement (UL)
- Part variable : 0.847 € HT/m3

Concernant le service d'adduction en eau potable,

Les taux des redevances à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AE RMC), de l'importance des investissements prévus et à prévoir sur les réseaux d'adduction en eau potable (renouvellement de conduites, mise aux normes, traitement de l'eau...), des conditions minimales exigées par les financeurs pour l'attribution de subvention d'investissement dans le cas de la facturation au forfait,

Madame le Maire, propose au conseil municipal de conserver les mêmes tarifs que pour l'année 2024.

	FACTURÉ	REVERSÉ
Régie communale forfaitaire	130,00 € TTC	
Régie intercommunale partie fixe (raccordé)	147.40 TTC €	147.40 € TTC SACO
Régie intercommunale Part variable	1.863 € TTC/m ³	1.863 € TTC/m ³ SACO
Régie intercommunale partie fixe (non raccordé)	73.70€ TTC/m3	73.70€TTC/m3 SACO
Régie intercommunale Part variable (non raccordé)	0.9317€ TTC/m3	0.9317€ TTC/m3 SACO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
CONSIDERANT l'application d'un volume forfaitaire de 84 m3,
PROPOSE au Conseil municipal de retenir le tarif de 130.00€ TTC.

Concernant les droits d'accès au service de l'eau

La commune ne disposant pas de tarifs applicables pour certaines prestations, il est nécessaire de voter les tarifs suivants :

- 1^{er} Raccordement au réseau d'eau : 500,00 €
- Fermeture de vanne à la demande de l'utilisateur : 200,00 €
- Ouverture de vanne à la demande de l'utilisateur : 200,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.

Le Maire,
Nicole FAURE

